#### DEC171464DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531 intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires » (PPSM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villeiuif à compter du 1<sup>er</sup> février jusqu'au 31 mars 2017 :

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8531, intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires », dont le directeur est Monsieur Fabien MIOMANDRE ;

# **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Fabien MIOMANDRE, directeur de l'UMR8531, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet 94800 Villejuif

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien MIOMANDRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LERAY-RIOU KERENGAL, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

#### Article 3

La décision n° DEC150322DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1er février 2017

La déléguée régionale par intérim Anne-Françoise DUVAL